

## **Avis CSE ordinaire de Mars 2026 Avis sur l'étude de maillage portant sur les agences sud gironde du secteur Métropole sud**

Les élus du CSE prennent acte de l'étude de maillage portant sur les agences sud gironde du secteur métropole Sud se traduisant par :

- Projet de fermeture de l'agence vitrine de Sauveterre de Guyenne
- Création d'un multisite à La Réole avec passage de Monségur en agence vitrine.
- La disparition d'un poste de DA et d'un C part sur le secteur

Concernant Sauveterre de Guyenne, la majorité des clients part et pro actifs se trouvent sur la zone du point de vente, et toute une partie des actifs pro est localisée au nord de Sauveterre. Les temps de route théoriques annoncés sont bien en-dessous de la réalité, s'agissant de routes de campagne. Les transferts de clientèle tels que prévus dans le projet sur des agences plus au sud nous laissent craindre un fort risque d'attrition.

Concernant Monségur, les élus du CSE tiennent à souligner le PNB de 301 K€ par ETP, dans un territoire rural. Plus de 80% des actifs pro et des actifs part se situent sur la zone de l'agence ou en Lot-et-Garonne, pour rappel, cette agence a permis de conserver une partie des clients des agences CCSO du 47 lors de la fusion.

Concernant Langon et La Réole les décisions de fermeture et les rééquilibrages envisagés ne réduiront pas significativement la taille des portefeuilles. Pour Langon, la moyenne à 868 sur les 5 portefeuilles dépasse la « norme banque » (850) et est au-delà de la taille critique du rapport de l'expert du CSE sur la politique sociale de 2024 qui indiquait 750-800.

Les élus du CSE soulignent le rôle majeur du Directeur d'agence sur de grosses structures. Le DA doit être manager, formateur, moniteur, gestionnaire des réclamations, gestionnaire de portefeuilles vacants et accompagner les nouveaux arrivants.

Les élus du CSE regrettent une nouvelle fois la disparition d'un point de vente qui prouve encore que le passage en agence vitrine est l'antichambre d'une fermeture programmée à court, moyen ou long terme.

Les élus du CSE demandent :

- Une révision des tailles de portefeuilles afin de les ramener à des niveaux compatibles avec les exigences de qualité de service et de conditions de travail
- La réévaluation du projet de fermeture de l'agence de Sauveterre de Guyenne au regard de l'ancrage territorial et du risque d'attrition identifié
- Le maintien de moyens humains adaptés sur le secteur de Monségur, en cohérence avec l'activité et la rentabilité constatées
- L'adaptation des jours et amplitudes d'ouverture pour l'agence vitrine afin de préserver la clientèle, notamment en zone rurale et en Lot-et-Garonne
- La création d'un poste de Directeur Adjoint dans les agences à partir de 10 ETP
- La mise en place d'indicateurs de suivi précis (attrition, charge de travail, qualité de service, RPS) avec présentation régulière en CSE.